

## Plan de redressement de l'assurance maladie : un pas de plus vers la privatisation

Paris – le 29 juillet 2008 - **L'AFD prend acte des mesures financières annoncées ce jour par les deux Ministres de la Santé et du Budget, afin de tendre vers un équilibre de l'assurance maladie en 2011. Si le transfert de certaines charges est nécessaire, l'AFD s'interroge sur l'équité de ce catalogue d'annonces, ainsi que sur leur portée à long terme. De plus, le nouveau rôle des complémentaires santé ne préfigure-t-il pas une privatisation de notre système de santé ?**

### Organismes complémentaires de santé : quelles concessions ?

- Si le régime des affections de longue durée (ALD) n'est pas officiellement remis en cause, que sous-entend cette phrase du Ministère de la Santé : « *les complémentaires seront associées, dans un cadre à déterminer, aux actions visant à mieux encadrer les dépassements d'honoraires et joueront un rôle plus important dans l'accompagnement des patients atteints de pathologies chroniques\** » ?
- Comment être sûrs que les complémentaires santé « *fassent leurs meilleurs efforts pour ne pas répercuter cette contribution dans les cotisations de leurs adhérents\** », autrement dit ne pas augmenter leurs tarifs ?
- Par expérience, l'AFD constate que « *le renforcement du rôle du médecin traitant* » se traduit toujours par des augmentations de rémunérations sans contrepartie de leur part.

**Comment ne pas s'inquiéter sur l'avenir de notre assurance maladie, si demain, les assurances privées sont associées à sa gestion ? N'est-ce pas vers la privatisation de nouveaux risques de santé et donc une remise en cause de notre système de santé solidaire vers laquelle nous nous dirigeons ?**

### L'AFD :

- L'AFD demande à avoir la **garantie que les complémentaires n'augmenteront pas leurs primes d'assurance.**
- L'AFD demande à ce que les **associations d'usagers soient présentes dans les négociations (UNCAM/UNOCAM).**
- L'AFD rappelle que la prise en charge en affections de longue durée doit se faire à partir de **critères médicaux (et non économiques)** et qu'elle doit être précoce et globale.
- **L'AFD s'inquiète** des reports successifs de la présentation de la loi « **patients, santé, territoires** » et de l'arbitrage récent de Matignon, qui risque de la vider de son contenu initial.
- L'AFD réclame enfin que cette **loi** soit à la hauteur de ses ambitions et des négociations menées, et qu'elle reprenne les conclusions des EGOS\*\* (soins de premiers recours, organisation de proximité...). Cette loi doit lancer le **débat public** sur l'organisation, l'évolution et le financement de notre futur système de santé, tout en respectant les principes qui sont les nôtres : solidarité et répartition.

\* Communiqué de presse du Ministère de la Santé, daté du 29/07/08

\*\* Etats Généraux de la Santé

**Contact presse : Eva Pulcinelli - 01 40 09 68 57 - [e.pulcinelli@afd.asso.fr](mailto:e.pulcinelli@afd.asso.fr)**

Créée en 1938 et reconnue d'utilité publique en 1976, l'AFD est l'association des patients atteints de diabète en France. Elle accompagne, défend et informe les personnes diabétiques. L'AFD est une fédération de 127 associations locales qui regroupent plus de 130 000 membres et bénéficie d'une légitimité reconnue auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé et des laboratoires pharmaceutiques. **AFD – 88 rue de la Roquette, 75544 – Paris cedex 11 - 01 40 09 24 25**

